

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Pour l'autorité compétente par délégation



## NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
|--------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| 33                                   | 33             | 30                                        |

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026****Adoptée à l'unanimité**

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

**Représentés** : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN  
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

**Absents** : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

**DÉLIBÉRATION N°2026/06/74****APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA CREATION DE  
TROTTOIRS – SECTEUR DE BLACHON (PHASE 1)**

La commune de Lamentin souhaite promouvoir et développer la mobilité durable sur son territoire en favorisant la marche. Cette démarche répond aux enjeux de transition écologie tant au niveau local que national, en contribuant notamment à une meilleure qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, la ville est accompagnée, en phase études, par l'AFD au travers du Fonds Outre-Mer afin de désigner l'AMO qui a réalisé les études préalables à la réalisation de cette opération.

Le projet qui est présenté concerne la phase 1. La priorité est donnée au Bourg afin de disposer d'un maillage efficient au regard des trottoirs existants et des problèmes de sécurité des usagers qui marchent sur une partie de la chaussée carrossable.



Les travaux concernent la reprise des portions de trottoirs non conformes à la rue du débarcadère, la sécurisation des piétons et la création de trottoirs menant jusqu'à l'école élémentaire du côté de la rue du gymnase de Blachon (Phase1) (voirie communale).

Coût prévisionnel : 700 000, 00 €HT

*Plan de financement :*

| Financeurs           | Montant (HT€)       | % du total     |
|----------------------|---------------------|----------------|
| <b>Feder – Axe 5</b> | <b>321 760,00 €</b> | <b>45,97 %</b> |
| <b>Commune</b>       | <b>378 240,00 €</b> | <b>54,03 %</b> |
| Total                | 100%                | 100,00%        |

Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de l'opération

### Le Conseil Municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales »,

**Considérant** l'inscription de l'opération dans la stratégie territoriale portée par la CANBT,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### DECIDE

**ARTICLE 1-** D'autoriser le Maire à approuver le plan de financement proposé pour la création de trottoirs à Blachon – Phase 1, comme suit :

| Financeurs           | Montant (HT€)       | % du total     |
|----------------------|---------------------|----------------|
| <b>Feder – Axe 5</b> | <b>321 760,00 €</b> | <b>45,97 %</b> |
| <b>Commune</b>       | <b>378 240,00 €</b> | <b>54,03 %</b> |
| Total                | 100%                | 100,00%        |

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

*Adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

  
Jocelyn SAPOTILLE